

mondepartement **04**.fr

SCHÉMA CYCLABLE ET DES MOBILITÉS DOUCES



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



SOMMAIRE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS	☂ P3
PLAN D' ACTIONS	☂ P4
ORIENTATION 1 - STRUCTURER UN RÉSEAU CYCLABLE DÉPARTEMENTAL DE QUALITÉ	☂ P6
ORIENTATION 2 - ACCOMPAGNER LES POLITIQUES CYCLABLES DES PARTENAIRES	☂ P12
ORIENTATION 3 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À VÉLO	☂ P17
ORIENTATION 4 - INTÉGRER LE VÉLO AU CŒUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES	☂ P24
ANNEXES	☂ P30

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le nouveau schéma départemental est le document cadre de la collectivité pour le développement de la pratique du vélo et des autres formes de mobilités douces. Il concerne la pratique cycliste sur les voies aménagées en site propre ou partagées (hors pratique tout terrain). Il vise à :

- 🚲 Fixer les ambitions de la collectivité tant au regard de ses compétences internes que de sa collaboration avec les territoires.
- 🚲 Faire du vélo et des déplacements doux un levier d'efficacité des politiques publiques départementales.
- 🚲 Permettre un développement coordonné et stratégique de la pratique sur le territoire des cyclistes et piétons en assurant une complémentarité et cohérence avec les autres formes de transport et plus particulièrement les transports collectifs (bus, trains, véhicules partagés), covoiturage...

Le nouveau schéma directeur cyclable et des mobilités douces doit répondre aux objectifs suivants :

- 🚲 Favoriser le développement de la mobilité à vélo dans les Alpes de Haute-Provence :
 - Pour les déplacements du quotidien des habitants notamment les actifs, les publics fragiles et les jeunes ; pour les déplacements des touristes à l'intérieur ou en transit sur le territoire,
 - Pour un meilleur accès aux services publics,
 - Pour une logique d'augmentation de la part des déplacements bas-carbone.
 - Pour un territoire attractif et une qualité de vie unique.
- 🚲 Développer un tourisme à vélo valorisant les atouts du territoire : faire progresser la fréquentation en s'appuyant sur une offre de qualité et une réponse aux besoins touristiques efficace.
- 🚲 Définir un maillage hiérarchisé d'itinéraires cyclables et construire une stratégie réaliste et partagée avec les territoires en faveur de sa réalisation.
- 🚲 Intégrer le vélo au cœur des politiques publiques départementales et du fonctionnement interne de la collectivité. Développer une culture vélo au Département.
- 🚲 Coordonner, animer et soutenir l'action vélo des territoires intra-départementaux. Apporter une cohérence départementale aux actions et aux itinéraires en synergie avec les niveaux supra et infra.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur des actions portées par les différentes Directions de la collectivité qui, sous l'impulsion et l'accompagnement de l'Unité Mobilités Douces, traduiront en plans d'actions les différents axes du schéma. Ces propositions seront portées par un comité de pilotage associant les élus en lien avec cette thématique, Elles seront traduites dans les différents documents de programmation budgétaires proposés aux votes de l'assemblée. Cette structure sera de plus chargée annuellement de mesurer l'atteinte des objectifs et de proposer les mesures permettant les adaptations ou corrections nécessaires.

PLAN D'ACTION

ORIENTATION 1 : STRUCTURER UN RÉSEAU CYCLABLE DÉPARTEMENTAL DE QUALITÉ POUR DÉVELOPPER LES PRATIQUES CYCLABLES QUOTIDIENNES ET TOURISTIQUES

- Axe 1-1 / Développer un réseau cyclable structurant et sécurisé
- Axe 1-2 / Renforcer la structuration des itinéraires cyclotouristiques
- Axe 1-3 / Observer la pratique cyclable

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES POLITIQUES CYCLABLES DES PARTENAIRES

- Axe 2-1 / Apporter une ingénierie technique aux porteurs de projets
- Axe 2-2 / Développer et diffuser une boîte à outils technique
- Axe 2-3 / Animer et fédérer le réseau des partenaires
- Axe 2-4 / Soutenir les initiatives locales

ORIENTATION 3 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À VÉLO

- Axe 3-1 / Renforcer la promotion du tourisme à vélo
- Axe 3-2 / Proposer une offre qualifiée de tourisme à vélo
- Axe 3-3 / Développer les équipements à proximité des itinéraires et sur les sites touristiques
- Axe 3-4 / Développer l'évènementiel
- Axe 3-5 / Diffuser la donnée vélo

ORIENTATION 4 : INTÉGRER LE VÉLO AU COEUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

- Axe 4-1 / Mettre en œuvre des conditions d'accueil adaptées dans les bâtiments publics Départementaux
- Axe 4-2 / Encourager le personnel à la mobilité à vélo
- Axe 4-3 / Agir pour les mobilités solidaires
- Axe 4-4 / Inciter les collégiens à se déplacer à vélo
- Axe 4-5 / Organiser une gouvernance interne au Département



VIADUC DES LATINS
construit à partir de 1882

ORIENTATION 1 : STRUCTURER UN RÉSEAU CYCLABLE DÉPARTEMENTAL DE QUALITÉ

Le développement de la pratique cyclable, qu'elle soit utilitaire ou touristique, passe par la définition d'un réseau cyclable attractif, pertinent, sécurisé, sans discontinuités et connecté aux autres modes de transport. Il convient de tendre vers ces objectifs.

Un schéma des itinéraires structurants permettra d'identifier les axes sur lesquels le Département concentrera ses efforts en qualité de maître d'ouvrage en incluant les liaisons stratégiques dans la chaîne des déplacements (liaisons gares, gares routières, aires de covoiturage...). Cette ossature sera complétée par des itinéraires cyclo touristiques (boucles et ascensions de cols) ainsi que des aménagements plus localisés aux abords des établissements publics gérés par le Département (collèges, musées, centres médicaux sociaux, équipements d'intérêt départemental...).

AXE 1.1 / DÉVELOPPER UN RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT ET SÉCURISÉ

PUBLIC CIBLE :

Habitants et touristes à vélo, pour leurs déplacements utilitaires et de loisir.

MISE EN ŒUVRE :

- Département : jalonnement des grandes sections d'itinéraires du réseau structurant et étude et réalisation des aménagements prioritaires sur routes, emprises départementales routes et bâtiments.

- Collectivités et leurs groupements : étude et réalisation des sections en agglomération ou hors routes départementales sur voies communales.

FINANCEMENT :

- Budget des Directions (Routes, Bâtiments, Tourisme, Solidarités...) Plan Pluriannuel d'Investissements.

- Cofinancement départemental dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

- Appels à projets et subventions proposés par l'Europe, l'État et ses agences, la Région Sud Paca...

Les rares infrastructures cyclables du département sont localisées principalement dans les villes. Le développement de la mobilité à vélo des habitants et des touristes nécessite de structurer progressivement un réseau d'itinéraires interurbains sûrs, continus, signalisés et répondant aux besoins des déplacements des usagers.

Les efforts seront concentrés sur le balisage et l'amélioration d'itinéraires structurants en utilisant au maximum le potentiel de voies communales ou départementales existantes faiblement circulées.

Des infrastructures dédiées, les voies vertes, pourront être aménagées au bénéfice de tous les modes doux.

L'accès aux pôles d'échanges multimodaux et aux collèges sera aussi une priorité.

Tous les travaux routiers significatifs devront systématiquement faire l'objet d'une analyse permettant d'améliorer en tant que de besoin la prise en compte des modes doux.

Réaliser les itinéraires structurants d'intérêt départemental

Une carte départementale identifiera les itinéraires structurants à baliser et aménager. Elle intégrera principalement :

- les itinéraires du schéma régional des véloroutes (SRV) ;
- d'autres itinéraires structurants à forts enjeux irriguant le territoire. Les interventions du Département définies ci après (page 8), précisent ces enjeux.



Cette carte, annexée au schéma dans sa version de base, sera évolutive tout au long de la mise en œuvre du schéma qui permettra de préciser, en partenariat avec les collectivités et les territoires concernés, les voies pouvant compléter l'ossature de ce réseau dans une vision réaliste les aménagements nécessaires finançables. Le Département interviendra sous sa maîtrise d'ouvrage pour améliorer les sections de ses routes ou leurs abords. Les Communes et les Intercommunalités assureront avec l'aide financière du Département et/ou des autres partenaires (Europe, Etat, Région...) les améliorations de leurs réseaux.

La nature des opérations dépendra du besoin de sécurisation, apaisement de la circulation par signalisation verticale de direction et de police, marquage au sol, aménagements ponctuels quand le trafic mixte est possible ou aménagements dédiés (voies vertes, pistes cyclables...).

Aménager les accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux collèges

Il s'agit de sécuriser pour les modes doux les abords de ces établissements accessibles au public en partenariat avec les collectivités concernées (gestionnaires d'établissements et de voirie). Cette disposition pourra être étendue aux autres établissements gérés par le Département (musées, CMS...).

Intégrer la mobilité douce aux projets de réfection de voirie

Evaluer le besoin et la faisabilité technique et financière d'intégration d'un aménagement ou itinéraire cyclable lors des projets de réalisation ou réaménagement de voirie, en application des dispositions de la LOM (article 228-3 du Code de l'Environnement) et prendre en compte ce besoin dans le projet et la réalisation des travaux dans un objectif constant d'améliorer la sécurité des usagers (référence aux guides techniques et documents de cadrage départementaux).

Dans le cadre du schéma cyclable et des mobilités douces le Département pourra réaliser ou faire réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage des études pré opérationnelles pour des sections d'itinéraires structurants. Cet engagement ne préjugera pas d'une future maîtrise d'ouvrage de réalisation (études détaillées, travaux...) qui pourra être assurée par une autre collectivité (aménagement sur une voie communale par exemple).

Définir les modalités d'entretien des aménagements réalisés par le Département

Chaque propriétaire de réseau restera gestionnaire des aménagements cyclables réalisés. Sur routes départementales en agglomération l'entretien, hors chaussée, est assuré par la commune.

Des dispositions spécifiques pourront être adoptées dans un cadre conventionnel. Dans le cas général les infrastructures en site propre, les voies vertes, pourront être remises en gestion aux EPCI et aux Communes. Une attention particulière sera apportée sur le choix du revêtement lors des opérations de renouvellement des couches de surface en privilégiant les revêtements les moins rugueux de type béton bitumineux ou enrobés coulés à froid sur les circuits balisés.

Définir les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalétique

Sur le réseau départemental, la création, la gestion et l'entretien de la signalétique des itinéraires structurants et des itinéraires cyclo touristiques seront effectués par le Département (disposition élargie au réseau communal pour les boucles gérées par le Département). La prise en charge de la signalisation directionnelle locale sera assurée par les Communes et les EPCI pour les boucles ou itinéraires qu'ils initieront y compris sur les sections de routes départementales parcourues.

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- **Partenariat resserré entre aménageurs et gestionnaires de réseaux.**
- **Anticiper la constitution des dossiers d'aménagement pour saisir les opportunités de financement.**
- **Choix d'aménagement apportant une sécurité satisfaisante aux usagers.**
- **Veille régulière sur l'état des aménagements et de la signalétique.**
- **Qualité et continuité de la signalisation.**

INDICATEURS :

- **Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus.**
- **Budget annuel consacré par le Département et les autres maîtres d'ouvrage.**
- **Retours des usagers.**

ÉLÉMENTS D'ANALYSE POUR DÉFINITION DES INTERVENTIONS :

ITINÉRAIRES STRUCTURANTS : viser la continuité, résorber les coupures entre les pôles d'habitats, de service et de tourisme du département. Cette considération pourra être prise en référence au schéma routier départemental et au classement en routes structurantes et de liaison permettant la desserte des différents pôles. Les itinéraires du Schéma Vélo Régional seront prioritaires dans la conduite des actions à mener avec par ordre d'importance :

- L'Euro Vélo 8 La Méditerranée à vélo (Céreste, Vinon)
- La V864 La Durance à Vélo (Mison, Corbières)
- La véloroute des Pignes (Val de Durance aux Alpes Maritimes)

Les aménagements devront s'attacher à une sécurisation pour tous les usages, cyclistes chevronnés, domicile-travail, loisir, familles.

Un objectif d'intermodalité, avec le car, le train ou la voiture est également très important.

QUEL RÉSEAU ? Les routes les plus faiblement circulées (moins de 3000 Veh/jour) situées aux abords des axes structurants seront à privilégier. Des aménagements légers de type signalisation devront en sécuriser l'usage. Des aménagements lourds seront programmés sur les points durs du réseau routier structurant sans alternative possible d'itinéraires parallèles plus adaptés (par exemple les ponts et notamment ceux sur la Durance).

QUELS TYPES D'INTERVENTION ? Ingénierie et cofinancement des projets. Maîtrise d'ouvrage départementale uniquement sur ou aux abords immédiats de routes départementales.

QUELS TYPES D'AMÉNAGEMENTS ? Bandes multifonctions, bandes et pistes cyclables, voie verte, chaussées à voie centrale banalisée ou autres dispositifs innovants, signalisation et jalonnement.

ELARGISSEMENT POSSIBLE DES CAS DE FIGURE FINANÇÉS ET/OU PORTÉS ?

Dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (cf. délibération correspondante) certains projets à vocation mobilité douce pourraient être soutenus par le Département sur la base des critères suivants :

- Accès aux pôles d'échanges multimodaux.
- Accès aux collèges.
- Projet d'aménagement d'intérêt touristique départemental majeur.
- Liaison vers un pôle touristique majeur en référence aux pépites du schéma tourisme.

Les réunions avec les territoires pour préparer les futurs contrats permettront de repérer les projets d'aménagements des collectivités, d'envisager les modalités de leur financement et de définir le montant de l'aide éventuelle du Département pour ceux contribuant à sa politique d'actions.

AXE 1.2 / RENFORCER LA STRUCTURATION DES ITINÉRAIRES CYCLOTOURISTIQUES

PUBLIC CIBLE :

Habitants et touristes à vélo, pour leurs loisirs.

MISE EN ŒUVRE :

- Département pour la gestion du réseau cyclable, la signalétique sur ses boucles et cols, la concertation, la réalisation des appels à projets.
- Communes et EPCI : proposition de boucles locales en réponse aux appels à projets.

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Communes et EPCI
- Offices de tourisme intercommunaux
- Agence de développement
- Associations

FINANCEMENT :

- Contractualisation du Département avec les territoires.
- Achat, pose et entretien de signalétique : panneaux d'information, signalisation directionnelle.



Les boucles et cols balisés constituent un maillage fin pour la découverte du territoire, adossé aux véloroutes existantes ou futures (Méditerranée à vélo, Durance à vélo et Véloroute des Pignes, intégrées dans le réseau cyclable structurant).

Le Département a aménagé et gère aujourd'hui 18 boucles cyclotouristiques dont certaines avec variantes, 3 grandes boucles itinérantes à cheval sur les territoires voisins et 19 cols (cf. carte en annexe).

Depuis le premier schéma cyclable, le Département a renforcé la structuration des boucles (refonte des tracés, homogénéisation de la signalisation, panneaux d'information). Le travail doit être poursuivi pour veiller à la cohérence du maillage, accroître l'attractivité, la sécurité et compléter l'offre.

Garantir un réseau de boucles et de cols balisés attractif

Travail à mener en concertation avec les territoires en les incitant à développer aussi sur leurs réseaux des boucles. Assurer la qualité de l'offre en veillant à sa cohérence (bonne répartition, éviter trop de superpositions,...), à son attractivité, à la sécurité des usagers. Un cahier des charges sera établi.

Supprimer les boucles ou tronçons inadaptés.

Créer des boucles et montées de cols balisés dans les secteurs où le potentiel est présent mais l'offre encore manquante. Assurer une signalétique de qualité (signalisation directionnelle, bornes de cols, panneaux d'information au départ des boucles).

Développer une offre d'itinéraires dédiés aux familles

Encourager les créations d'itinéraires en organisant dans le cadre de la contractualisation des appels à projets à destination des Communes et EPCI.

Critères envisagés : routes ou pistes adaptées à la sécurité des plus jeunes, pas ou très peu de circulation automobile, de distance inférieure à 15 km et dénivelée inférieure à 200 m, attrait (vue, site, jeu,...).

Intégrer les boucles créées au réseau départemental (création et entretien de la signalétique).

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Implications des partenaires locaux.
- Qualité des itinéraires.

INDICATEURS :

- Nombre de boucles familiales créées.
- Hausse de la fréquentation des itinéraires.
- Hausse du nombre de consultations des pages web des itinéraires.

AXE 1.3 / OBSERVER LA PRATIQUE CYCLABLE

PUBLIC CIBLE :

- Institutionnels
- Professionnels du tourisme
- Financeurs

MISE EN ŒUVRE :

- Département PRIMD Unité Mobilités Douces, DRIT, DSIUN...
- Agence de développement

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Prestataires touristiques
- Associations
- Région
- Comité régional du tourisme
- Plateforme nationale des fréquentations

FINANCEMENT :

Département

L'analyse de la pratique cyclable et de son évolution sur le territoire permet de mieux connaître la clientèle et ses attentes et d'évaluer l'impact de notre stratégie. C'est un outil essentiel pour aiguiller nos actions.

Les données quantitatives des compteurs vélo peuvent être complétées par les données cartographiques d'applications numériques et des analyses qualitatives des partenaires pour une connaissance plus fine de la filière.

Exploiter le parc de compteurs vélo

Le Département en 2023 possède 13 compteurs vélo. Les données fournies par ces compteurs permettent de :

- Quantifier la fréquentation.
- Avoir des indications sur sa typologie (loisir, sportifs, itinérants, mobilité du quotidien, saisonnalité...).
- Mesurer l'évolution, comparer.

Il s'agit de :

- Assurer le développement et la maintenance du parc, les relevés et l'analyse des données en s'appuyant notamment sur les moyens de la Direction des Routes et son unité en charge des comptages routiers.
- Acquérir des compteurs mobiles pour des opérations ponctuelles du Département et de ses partenaires : évènementiel, diagnostic...

Collecter d'autres données pour enrichir l'analyse de la fréquentation

Expérimenter des dispositifs de suivi numérique de géolocalisation qui permettent l'analyse des traces des utilisateurs utilisant des outils connectés.

S'associer aux partenaires qui produisent des données pour mettre en commun la méthodologie, les attentes, l'analyse et les résultats.

Réaliser des études qualitatives auprès des clientèles et des prestataires.

Diffuser les données largement pour permettre leur réutilisation.

Etre à l'écoute

Développer un outil collaboratif numérique permettant aux usagers de faire remonter leurs avis, doléances et propositions d'aménagements.



FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Continuité des données des compteurs.
- Capacité à travailler collectivement sur les données.

INDICATEURS :

- Production d'une analyse annuelle des données.
- Réutilisation des données par les partenaires.
- Fréquentation espace collaboratif.



ORIENTATION 2 :

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES CYCLABLES DES PARTENAIRES

Le développement de la pratique cyclable relève de la compétence de plusieurs collectivités et est porté par un réseau de partenaires intégrant notamment de nombreuses associations. Le Département se positionne au travers des actions du schéma comme un fédérateur et un facilitateur des actions engagées par les différents acteurs en faveur de la mobilité douce.

Il apporte pour ce faire une assistance technique, administrative et financière aux porteurs de projets. Il se positionne pour animer un réseau de partenaires et soutenir les initiatives locales en provenance également du monde associatif.

AXE 2.1 / APPORTER UNE INGÉNIERIE TECHNIQUE AUX PORTEURS DE PROJET

PUBLIC CIBLE :

- Communes
- EPCI

MISE EN ŒUVRE :

Services du Département

Pilote : Unité Mobilité Douce

Ressources :

- Direction des Routes
- Agence Ingénierie Territoriale IT04
- Direction Stratégie et Aménagement
- Territorial DSAT, guichets uniques
- Agence de développement ADO4

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Communes
- EPCI
- OTI
- Associations
- IT04 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- ADO4 Communication, promotion

La mise en œuvre d'un aménagement cyclable est un projet complexe. Sa conception et son intégration au sein d'une stratégie plus large conditionnent sa pérennité et son succès.

Les communes et EPCI ne bénéficient pas toujours de l'ingénierie nécessaire en interne. Les services techniques du Département mettent leur expertise au service des territoires pour assurer des missions de conseil.

Accompagner les collectivités dans leurs projets cyclables

- PRIMD – Unité Mobilités Douces

Conseil et assistance thématique sur références techniques et montage de dossiers, coordination départementale des acteurs.

- PRIM - Direction de Routes, prescriptions et conseils sur les aménagements routiers et la prise en compte des cycles notamment en agglomération sur le domaine routier départemental. Conseil sur cadrage des études techniques et procédures administratives nécessaires aux aménagements.

- IT 04 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets d'aménagement : programmes d'opération (dont l'assistance au recrutement d'une maître d'œuvre), enveloppe financière prévisionnelle, ordonnancement, suivi des études et travaux, conseils sur la gestion du patrimoine pour les adhérents selon les barèmes en vigueur.

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Réactivité aux demandes des Communes.
- Qualité de l'expertise apportée.

INDICATEURS :

- Nombre de projets accompagnés.

AXE 2.2 / DÉVELOPPER ET DIFFUSER UNE BOÎTE À OUTILS

PUBLIC CIBLE :

- Elus et techniciens des Communes et de leurs groupements
- Bureaux d'études

MISE EN ŒUVRE :

Département, Unité Mobilités Douces

PARTENAIRES POTENTIELS / SOURCES D'INFORMATION :

- EPCI
- Agence de développement
- Agence Ingénierie Territoriale O4
- Cerema, Vélo et Territoires, Région, FUB, ADEME, AGIR, France mobilités,...

FINANCEMENT :

Département

Le Département souhaite mettre à disposition des porteurs de projets les données d'une boîte à outils interne. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information, apporter un cadre départemental, viser la cohérence du développement des aménagements et équipements sur le territoire.

Regrouper les informations externes

Les acteurs du vélo produisent un grand nombre d'informations utiles à son développement, que ce soit en matière d'aménagement, d'équipement, de signalisation, d'entretien, de mise en tourisme, de financements, de réglementation...

Il s'agit de :

- Mener une veille constante,
- Organiser la collecte des informations, documents, expériences...
- Regrouper les documents et informations sur un espace dédié,
- Les passer au filtre d'une validation technique adaptée au contexte local,
- Sélectionner et mettre à disposition des porteurs de projet les informations qui leur sont nécessaires.

Apporter un cadre départemental

Dans un contexte de maîtrises d'ouvrage multiples et de territoires de projet organisés à plusieurs échelles, apporter des repères au niveau départemental permet d'assurer une plus grande homogénéité en matière d'aménagements, de sécurité, de signalétique, d'équipements...



FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Opérationnalité de l'accès aux données.
- Appropriation par les publics cibles
- Actualisation des contenus.

INDICATEURS :

- Nombre de demandes.

AXE 2.3 / ANIMER ET FÉDÉRER LE RÉSEAU DES PARTENAIRES

PUBLIC CIBLE :

- Institutionnels (AD04, EPCI, Communes, OTI, Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux, Région...)
- Associations
- Ademe et Cerema
- Professionnels du tourisme

MISE EN ŒUVRE :

- Département
- Agence de développement

PARTENAIRES POTENTIELS :

Intervenants extérieurs (professionnels, associations ou institutionnels)

La mise en œuvre du schéma départemental et plus globalement le développement de la pratique doit s'appuyer sur une gouvernance à l'échelle du territoire.

Il s'agit de fédérer les acteurs autour d'une stratégie commune, coordonner les actions locales, départementales et régionales.

Organiser des rencontres régulières

Pérenniser une dynamique d'échanges avec les acteurs du vélo :

- Réunir périodiquement (assises) les acteurs du développement du vélo sur le département pour échanger sur l'avancement du schéma et des projets en cours, sur les actualités, sur les difficultés, partager des informations, co-construire et coordonner les actions à mener.
- Maintenir un partenariat privilégié avec les EPCI et Communes.
- Organiser des groupes de travail plus réduits pour traiter d'une thématique ou d'un territoire donné.

Contribuer aux assises du tourisme des Alpes de Haute-Provence

Evènement ouvert aux professionnels et aux acteurs institutionnels :

- Saisir l'opportunité des assises pour réunir les professionnels autour des enjeux de la filière vélo.
- Proposer des contenus sur la connaissance et les besoins des clientèles à vélo, la valorisation de l'offre cyclable de proximité, les aides mobilisables, partager les bonnes pratiques...

Participer aux projets des partenaires

Participer aux réunions pilotées par les partenaires dans le cadre de leurs projets vélo.

Leur apporter un appui technique dans la mise en œuvre de leur politique cyclable.



©AD04-OLIVIER OCTOBRE

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Implication des acteurs.
- Qualité de l'animation et des contenus.

INDICATEURS :

- Nombre de participants aux différentes réunions.

AXE 2.4 / SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

PUBLIC CIBLE :

Associations

MISE EN ŒUVRE :

Département

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Communes
- EPCI
- Région

FINANCEMENT :

Cofinancement départemental sur un budget de fonctionnement annuel selon le guide des aides et des subventions.

L'écosystème vélo est riche de nombreux acteurs associatifs qui participent à son développement et permettent de rendre la pratique accessible à un large public. Ils servent des vocations touristiques, sociales et environnementales.

Soutenir les actions des associations en faveur du développement de la pratique cyclable

Pour leur plan d'actions annuel :

- Apporter un soutien financier aux associations œuvrant pour le développement du tourisme à vélo, de la mobilité douce, ateliers de réparation, insertion via le vélo.
- Les intégrer dans la dynamique départementale autour du vélo.

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Capacité des associations à produire un dossier de demande de soutien.
- Concordance entre le plan d'actions de l'association et les ambitions du schéma départemental.

INDICATEURS :

- Nombre d'associations soutenues.
- Montant d'actions financées.





ORIENTATION 3 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À VÉLO

Cet axe est en lien direct avec le schéma de développement touristique 2023-2028 dont les enjeux, partagés, sont rappelés ci-dessous :

- Collaborer et coordonner les acteurs pour mieux travailler ensemble
- Définir une vision touristique et un positionnement communs à l'échelle départementale
- Engager une vaste politique de qualité pour faire monter en gamme toute l'offre touristique y compris dans sa dimension sportive
- Identifier et soutenir prioritairement les filières et sites clés du département.

Le tourisme à vélo dans les Alpes de Haute-Provence bénéficie d'atouts indéniables. Son développement doit s'appuyer sur une stratégie marketing forte et partagée et sur une offre structurée et de qualité.

AXE 3.1 / RENFORCER LA PROMOTION DU TOURISME À VELO

PUBLIC CIBLE :

- Touristes à vélo
- Professionnels du tourisme : tour-opérateurs, éditeurs, influenceurs...

MISE EN ŒUVRE :

- Agence de développement ADO4
- Département

PARTENAIRES POTENTIELS :

- OTI, EPCI, PNR
- CRT
- Associations locales
- France Velo Tourisme
- FFCT

FINANCEMENT :

- Budget identifié dédié sur la promotion du vélo dans le cadre du plan d'actions annuel de l'AD
- Prestations photos et vidéos
- Editions départementales
- Maintenance et développement des sites web : alpes-de-haute-provence-tourisme.fr ; rando-alpes-haute-provence.fr
- Prestations auprès d'autres plateformes web : France Velo Tourisme
- Accueil des médias, de la presse, des tour-opérateurs
- Présence sur les salons
- Cotisation aux fédérations

Les Alpes de Haute-Provence disposent d'atouts indéniables pour le développement du tourisme à vélo : une diversité de paysages exceptionnels, un climat propice et un réseau de routes secondaires agréables.

Pendant la notoriété du département en matière de vélo reste limitée à certains secteurs géographiques et ne touche pas l'ensemble des clientèles potentielles. Par ailleurs, la concurrence en matière de tourisme à vélo se renforce à mesure que la pratique se popularise.

Renforcer les outils de communication autour d'une identité commune

Rassembler les acteurs du tourisme autour d'un socle commun : promotion des mêmes itinéraires, brochures collection, ligne éditoriale commune pour réduire l'hétérogénéité de la communication actuelle au profit d'une visibilité des Alpes de Haute-Provence.

S'inscrire dans la stratégie de marketing territorial *Irresistible*. Réfléchir à une communication par cible (familles, itinérants...).

Développer une base de données multimédia qualitative

Base de données photos et vidéos hébergée sur la médiathèque de l'AD. Pour la promotion de l'ensemble des itinéraires cyclo, sur tous supports. Dans une optique de partage. Réalisation de shootings photos et vidéos.

Utilisation des photos et vidéos réalisées par les partenaires.



Faire connaître l'offre auprès de la presse spécialisée et généraliste, des tour-opérateurs, clubs, sur les salons

Poursuivre le travail entrepris.
 Créer des synergies avec les stratégies départementales d'autres domaines : valorisation des sites culturels et géologiques, de l'agriculture et des savoir-faire locaux, ...
 Démarcher des organisateurs de séjours et d'itinérances vélo.

Création d'idées séjours

Concevoir des produits packagés s'appuyant sur les véloroutes, les itinéraires cyclotouristiques et sur les pépites du département (sites patrimoniaux ou naturels exceptionnels).
 A adapter en fonction des cibles de clientèle, des saisons, des thématiques. Intérêt de produits itinérants sur 3-4 jours.
 Développer les séjours et les pratiques cycloportives,
 Les valoriser sur les sites web de l'AD et des Offices de tourisme.

Les relayer sur les salons, auprès des TO, sur France Velo Tourisme...

Améliorer la visibilité nationale des Alpes de Haute-Provence en tant que destination vélo

Faire vivre le label Territoire vélo (FFCT).
 Renforcer notre visibilité sur francevelotourisme.com : amélioration des contenus, mise en ligne de nouveaux itinéraires.
 Attirer des éditeurs nationaux et internationaux : éditions commerciales type topoguides et cartes.

Compléter le site départemental rando-alpes-haute-provence.fr

Mettre tous les itinéraires cyclables en ligne.
 Améliorer les contenus : mettre des photos attractives, rédiger des points d'intérêt sur les itinéraires.
 Etudier le développement de passerelles vers d'autres plateformes en lien avec le service développement touristique et aménagement durable du Conseil départemental.

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Capacité à fédérer les acteurs autour d'une identité vélo « socle ».
- Complémentarité des démarches marketing entre les différents échelons.
- Qualité des contenus.

INDICATEURS :

- Nombre de vues sur les différents sites web cités et sur les réseaux sociaux.
- Nombre d'éditions nationales et internationales traitant du cyclo dans les Alpes de Haute-Provence.
- Nombre de documents multimédias cyclo hébergés sur la médiathèque.
- Nombre d'idées séjours créées.
- Evolution du taux de pratique du vélo chez les clientèles en séjour.

AXE 3.2 / PROPOSER UNE OFFRE QUALIFIÉE DE TOURISME À VÉLO

PUBLIC CIBLE :

Professionnels du tourisme

MISE EN ŒUVRE :

- Agence de développement
- Référents qualité Accueil vélo (Velo Loisir Provence, E-Pedal, OT d'Allos...)
- Offices de tourisme intercommunaux

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Région
- Comité Régional du Tourisme

FINANCEMENT :

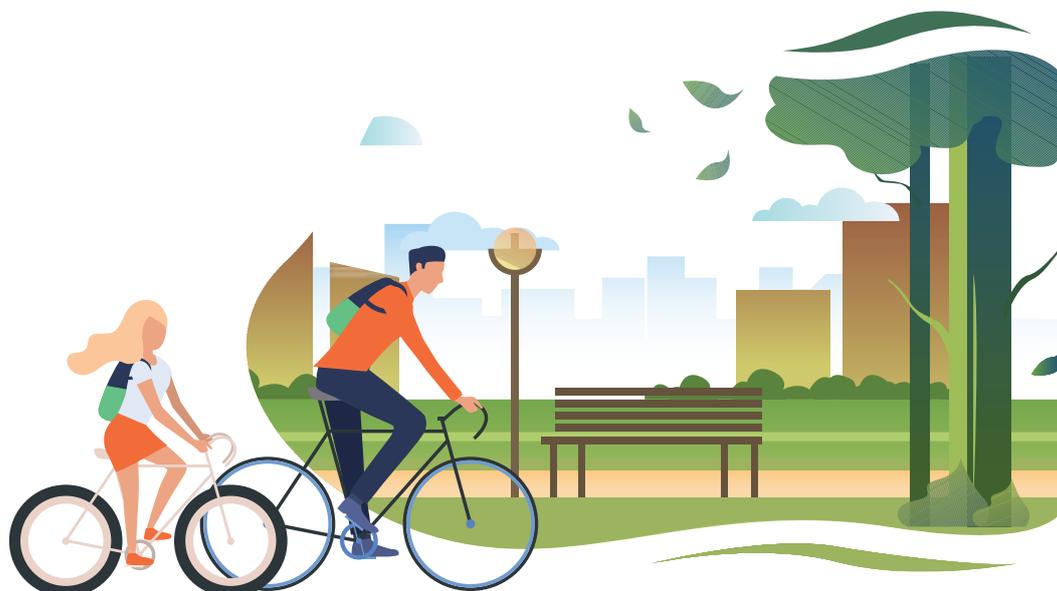
- Financement de l'Agence de Développement
- Label Accueil vélo, payé par le prestataire au labeliseur
- Aide régionale pour l'équipement des hébergements

Pour attirer les clientèles et garantir la qualité de l'expérience client, il est fondamental de s'appuyer sur une offre structurée autour de prestataires qualifiés. Le label Accueil vélo, label national et qui sera intégré au référentiel « Irresistible Alpes de Haute-Provence » est un marqueur essentiel de cette démarche.

Accueil vélo

Le label national Accueil vélo vient valider le respect des critères permettant un accueil adapté des cyclistes. Il permet également de fédérer un réseau de professionnels autour d'une même dynamique. L'AD est coordinatrice de ce label pour les Alpes de Haute-Provence, délivré par des référents qualité.

- Poursuivre le déploiement du label : largement déployé dans le Verdon et le Luberon, le label doit encore progresser au nord et au centre du département.
 - Valoriser et animer le réseau des professionnels labellisés : Animation via les assises du tourisme des Alpes de Haute-Provence, la newsletter de l'AD et le site pro Invest in Alpes de Haute-Provence.
- Valorisation sur les outils de communication.



FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Capacité à mobiliser les prestataires
- Valorisation des prestataires labellisés et de l'offre cyclable.

INDICATEURS :

- Nombre de nouveaux prestataires labellisés Accueil Vélo.

AXE 3.3 / DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS À PROXIMITÉ DES ITINÉRAIRES ET SUR LES SITES TOURISTIQUES

PUBLIC CIBLE :

- Habitants pour leurs déplacements de loisir
- Touristes à vélo

MISE EN ŒUVRE :

Collectivités et leurs groupements

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Etat
- Europe

FINANCEMENT :

- Département : Acquisition, pose et entretien des équipements
- Communes avec aide départementale dans le cadre des dispositifs Fodac de la contractualisation avec les territoires

Sur les sites touristiques et les grands itinéraires, la mise en œuvre d'équipements adaptés est indispensable à l'accueil des cyclistes. Il s'agit en premier lieu de sécuriser le stationnement et les bagages.

Développer une offre de stationnement vélo adaptée et sécuriser les bagages

Création de stationnements vélo adaptés aux besoins : arceaux pour un arrêt de courte durée, stationnement couvert pour un arrêt plus long ou stationnement sécurisé, stations de réparations et gonflage, points d'eau.

Certains équipements pourraient inclure la recharge de la batterie d'un VAE et un casier fonctionnant avec une application mobile.

Prioriser les sites identifiés comme « pépites » départementales dans le cadre du schéma de développement touristique.

Informers les usagers de l'offre d'équipements correspondante.



FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Bonne analyse du besoin en termes d'emplacement, de quantité et de typologie d'équipements
- Entretien des équipements.

INDICATEURS :

- Nombre de places de stationnement par site.

AXE 3.4 / DÉVELOPPER L'ÉVÈNEMENTIEL

PUBLIC CIBLE :

- Touristes à vélo
- Habitants

MISE EN ŒUVRE :

Porteurs pour l'animation et la gestion de la circulation :

EPCI et Communes

Partenaires :

- Département
- Agence de développement (promotion)
- Direction des routes

(gestion des autorisations, signalisation, entretien spécifique)

PARTENAIRES POTENTIELS :

Sociétés organisatrices de grandes manifestations (tour de la Provence, tour de France...)

Cofinancement du Département (Service jeunesse et sports, Direction des routes, participation AD04)

FINANCEMENT :

Routes réservées aux vélos :

- Impressions des affiches, flyers et banderoles par le Département
- Panneaux d'information et gestion de l'évènement pris en charge par les EPCI, personnel des OTI, EPCI ou Communes sur place

Les évènementiels vélo participent à la notoriété du département, permettent de faire découvrir le territoire, de démocratiser la pratique du vélo et contribue à la dynamique du territoire. Ils apportent également de la visibilité à la stratégie vélo du Département.

Routes réservées aux vélos

Opération déployée depuis 2010 au col d'Allos les vendredis de l'été, puis élargie à d'autres routes et cols en fonction des volontés des Communes et EPCI : Vars, Lure, route des Crêtes, col du Fanget et du Corobin.

Repenser la formule de l'opération avec les territoires. Favoriser les animations associées à ces journées (visites accompagnées, découverte du patrimoine, défi sportif...). Associer davantage la population locale et les résidents des lieux d'hébergement. Proposer des produits packagés. Diversifier l'opération vers d'autres routes et cols.

Travailler sur l'image et l'identité visuelle de l'opération.

Améliorer la visibilité de l'opération : meilleur relais de l'information en amont et sur le terrain, spots radio...

Réaliser des reportages photos et vidéos les jours d'opération.

Améliorer la coordination entre les partenaires.

Soutien aux évènementiels

Soutenir les compétitions cyclistes.

Susciter et accompagner la création et la venue d'évènements d'envergure dans les Alpes de Haute-Provence tels que le Tour de la Provence avec création d'une cyclosportive associée.

Participer à la stratégie évènements vitrine du Département. Soutenir les manifestations grand public telles que randonnées découvertes, fêtes du vélo, challenges sportifs...

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Concilier les usages de la route.
- Volonté des partenaires de pérenniser l'opération « cols réservés ».
- Complémentarité et pertinence des dispositifs de soutien aux manifestations du Département.

INDICATEURS :

- Hausse de la fréquentation les jours d'opération « route réservée ».
- Progression du nombre de routes et cols concernés.
- Budget consacré par le Département au soutien des manifestations vélo.

AXE 3.5 / DIFFUSER LA DONNÉE VÉLO

PUBLIC CIBLE :

- Institutionnels du domaine des transports
- Gestionnaires d'applications
- Utilisateurs web

MISE EN ŒUVRE :

Département

FINANCEMENT :

Département

L'ouverture des données publiques relatives à la pratique du vélo via leur publication sur différents supports en ligne permet leur diffusion, leur réutilisation libre et leur valorisation.

La plateforme collaborative OpenStreetMap (OSM) est par exemple un outil majeur en matière d'open data sur lequel il est indispensable de tenir ses données à jour. De nombreuses applications dédiées au tourisme et à la mobilité puisent sur OSM les informations relatives aux itinéraires et aux services pour les exploiter (calculs d'itinéraires, localisation de services...).

D'autres outils sont à alimenter pour une diffusion maximum, dont Outdoor Vision.

Actualiser les données sur OpenStreetMap

Compléter et mettre à jour en priorité les données relatives aux itinéraires et aux aménagements.

Compléter et mettre à jour les données relatives à l'intermodalité et au covoiturage, et aux services utiles à la pratique du vélo (stationnement, toilettes, points d'eau, stations de réparation et de recharge...).

Assurer une veille et une actualisation sur les autres plateformes

Transmettre les données relatives à la pratique du vélo aux plateformes web telles que DataSud, Transport.data.gouv.fr, Observatoire national des véloroutes...

Poursuivre le partage des données des compteurs vélo avec la plateforme nationale des fréquentations.



©AD04-HELLOLAROUX

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Qualité des données (fréquence de mises à jour, exhaustivité...).
- Accessibilité réelle des données via les différentes plateformes.
- Valorisation et communication pour favoriser l'appropriation et la réutilisation des données.

INDICATEURS :

- Nombre de jeux de données mis à disposition.
- Nombre de téléchargements.



ORIENTATION 4 : INTÉGRER LE VÉLO AU CŒUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Le Département, par ses différentes compétences, agit dans de nombreuses politiques sectorielles en faveur des mobilités douces.

L'utilisation du vélo se révèle adaptée dans de nombreux cas pour les déplacements du quotidien. Cette pratique est cependant souvent confrontée à de nombreuses entraves que le Département souhaite progressivement atténuer par des actions en matières d'équipements d'espaces et bâtiments publics, d'aides à l'équipement en matériels, de formation de pratiquants potentiels et de mise en place d'une gouvernance interne.

AXE 4.1 / METTRE EN ŒUVRE DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX

PUBLIC CIBLE :

- Collégiens
- Usagers des services publics
- Visiteurs des musées départementaux, CMS...

MISE EN ŒUVRE :

Département, Direction des Bâtiments et de la Logistique.

PARTENAIRES POTENTIELS :

Ademe

FINANCEMENT :

Département

La mise en œuvre d'une politique cyclable ambitieuse passe par l'exemplarité de la collectivité. Le Département veut inciter ses usagers des services publics, les collégiens, les visiteurs des musées départementaux, les centres médicaux-sociaux... à pratiquer des modes de déplacements doux en adaptant ses infrastructures à ce type de mobilité.

Équiper tous les bâtiments départementaux ouverts au public en stationnements vélo

Création de stationnements vélos extérieurs avec arceaux fixes adaptés au besoin :

- Dans l'enceinte des établissements à proximité directe des accès à l'accueil du bâtiment.
- Sur le domaine public à proximité directe de l'accès à l'accueil avec l'accord du gestionnaire de voirie concerné.

Sur certains sites touristiques, dont musées départementaux, recherche de qualification accueil vélo avec mise à disposition d'équipements spécifiques, type pompe et petit outillage, information sur services de proximité...

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Bon dimensionnement des stationnements vélos.
- Choix d'équipements adaptés au besoin.
- Communication sur ces services.

INDICATEURS :

- Evolution de cette mobilité.
- Taux d'utilisation des stationnements vélo.
- Budget consacré à la mise en œuvre de ces équipements.

AXE 4.2 / ENCOURAGER LE PERSONNEL À LA MOBILITÉ À VÉLO

PUBLIC CIBLE :

Agents du Département

MISE EN ŒUVRE :

Département

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Etat
- Ademe

FINANCEMENT :

Département

Le changement de comportement est l'un des grands enjeux de la mobilité douce.

Le Département veut inciter ses agents à pratiquer des modes de déplacements doux en adaptant ses infrastructures à ce type de mobilité.

Équiper tous les sites d'activité du Département en stationnements vélos sécurisés accessibles à ses salariés

Création a minima de stationnements vélos extérieurs avec équipements fixes adaptés au besoin dans l'enceinte des établissements ou à proximité directe.

Création d'abris vélos fermés sur les sites les plus importants et/ou il existe une demande.

Mise à disposition dans les accueils de petit outillage pour gonflage et petites réparations.

Expérimentation visant à l'utilisation de moyens de mobilité douce dans le cadre de déplacements professionnels ou domicile travail

A titre expérimental sur les sites potentiellement utilisateurs et demandeurs ainsi qu'à titre personnel, mise à disposition de moyens mobilité douce ou aide individuelle incitative.

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Conditions d'accueil adaptées dans les bâtiments : stationnement
- Communication sur le dispositif
- Simplicité du dispositif mis en place.

INDICATEURS :

- Progression du nombre d'agents venant à vélo
- Analyse des données de la plateforme
- Taux d'occupation des stationnements vélos sur les sites équipés de la collectivité
- Évolution du nombre d'emplacements sur les sites équipés de la collectivité

©AD04-RAOUL GETRAUD



AXE 4.3 / AGIR POUR LES MOBILITÉS SOLIDAIRES

PUBLIC CIBLE :

Personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale :

- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes en recherche d'emploi
- Personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite
- Personnes âgées

MISE EN ŒUVRE :

Département

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Wimoov
- Mission locale
- Cap Emploi
- Associations locales (Mobiclou, Second Cycle, ...)
- Ademe...

FINANCEMENT :

- PDIE (Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi) volet mobilité
- Pacte local des solidarités

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Opérationnalité des solutions de mobilité proposées par la plateforme.
- Suivi régulier des personnes accompagnées
- Pérennité de la plateforme
- Capacité à capter les publics cibles de la plateforme et des ateliers vélo-école
- Capacité à gérer la logistique des ateliers vélo-école : lieu et horaires adaptés, matériel en état...

INDICATEURS :

- Nombre de personnes par public accompagnées par la plateforme.
- Nombre de personnes formées à la pratique du vélo.
- Nombre de sessions d'ateliers vélo-école organisées.

Le vélo est un outil précieux au service de nos politiques publiques pour maintenir le lien entre l'individu et la société, à tout âge de la vie. La mobilité est identifiée dans les Alpes de Haute-Provence comme un frein majeur pour l'insertion des publics fragiles dans la vie active.

Chacun doit avoir la possibilité de se déplacer pour accéder à l'emploi, à la formation, à la santé, à la culture mais aussi aux commerces, aux services publics, aux relations sociales et aux loisirs.

Le vélo est l'une des solutions possibles pour répondre aux besoins de mobilité inclusive et solidaire, utilisé seul ou dans le cadre d'une intermodalité pour réaliser « le dernier kilomètre ».

Pour les personnes âgées, la pratique du vélo est très adaptée pour maintenir une activité physique et prévenir ainsi la perte d'autonomie.

Une coordination des acteurs des mobilités solidaires

Beaucoup d'initiatives existent de la part des Communes, des intercommunalités, du Département et du tissu associatif et social. Elles mériteraient d'être développées et mieux articulées. Les aides et dispositifs sont octroyés par une diversité d'acteurs publics et privés, des sphères sociales ou du transport ce qui rend parfois difficile leur appropriation par les personnes concernées. Une mobilité plus inclusive peut être imaginée en s'appuyant sur de nouvelles offres et coopérations sur des dynamiques collectives et efficaces. Un travail conjoint avec l'ensemble des acteurs doit être initié et soutenu. Cela pourrait prendre la forme de contractualisations, pour permettre l'échange de données et d'informations, clarifier, sécuriser et pérenniser les actions.

Lever les freins à la mobilité pour les publics accompagnés par le Département

Dans le cadre du PDIE et avec plusieurs structures associatives, plusieurs actions sont à signaler, « nos routes solidaires » (programme auto - école), aides financières pour l'obtention de permis de conduire, un garage solidaire à Sisteron, l'acquisition de vélos électriques avec Pôle Emploi à Digne-les-bains, opération « Mobil'emploi ».

Financement d'une plateforme mobilité, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

S'appuyer sur un opérateur spécialisé : par exemple convention passée avec Wimoov, pour une expérimentation sur les STAS de Moyenne-Durance et Forcalquier. Le financement permet la création d'un poste de conseiller mobilité et d'une offre de service (accès micro-crédit, ateliers, diagnostic, location de véhicule...). Diagnostiquer les possibilités de mobilité des demandeurs d'emploi.

Leur proposer des solutions adaptées.

Elargir le dispositif à l'ensemble du département selon les opportunités de financement.

Déployer des ateliers « vélo-école »

Organiser des sessions d'apprentissage/remise en selle pour adultes, réparties sur le département, adaptées au type de public : personnes en recherche d'emploi (bénéficiaires du RSA, jeunes) et personnes âgées pour prévenir la perte d'autonomie.

AXE 4.4 / PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE DÉPLACEMENTS DOUX DES COLLÉGIENS

PUBLIC CIBLE :

Collégiens

MISE EN ŒUVRE :

Département, UMD, Direction des collèges

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Assureurs
- Prévention routière
- Préfecture (Sécurité routière)
- Communes et Intercommunalités

Faire évoluer la mobilité des collégiens passe par plusieurs actions complémentaires : sécuriser les itinéraires cyclables permettant d'accéder à l'établissement (action 1.1), sécuriser le stationnement des vélos au sein du collège (action 4.1) et sensibiliser les collégiens aux enjeux de la pratique du vélo.

Venir au collège à vélo permet de prendre de bonnes habitudes de déplacement dès le plus jeune âge, gagner en autonomie, d'être en forme et d'agir pour la planète. La Loi d'Orientations des Mobilités, dans son article 16, précise qu'il convient d'améliorer les mobilités quotidiennes des élèves et des personnels des établissements scolaires.

Il est indispensable d'impliquer les établissements dans les projets en les associant dans la démarche d'identification des besoins.

Inciter les établissements à développer des projets éducatifs pluridisciplinaires autour du vélo (activité sportive, atelier de réparation, sensibilisation à la sécurité routière, cartographie, sorties à vélo,...).

Accompagner l'élaboration de Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires intégrant le vélo.

Sensibiliser collégiens et enseignants.

FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Implication de l'équipe pédagogique des personnels des collèges et des parents d'élèves.

INDICATEURS :

- Fréquentation des stationnements dédiés.
- Nombre de projets éducatifs impliquant le vélo.



AXE 4.5 / ORGANISER UNE GOUVERNANCE INTERNE

PUBLIC CIBLE :

- Directions du Conseil départemental
- Agence de développement

MISE EN ŒUVRE :

Département

PARTENAIRES POTENTIELS :

Agence de développement

Le Département a souhaité construire un schéma départemental transversal, s'appuyant sur plusieurs de ses politiques publiques. Ce sont autant de leviers majeurs à actionner en faveur du développement de la pratique du vélo. La réussite de la mise en œuvre du schéma dont les actions sont portées par plusieurs directions et entités rattachées au Département passe par une gouvernance interne transversale et dynamique.

Un comité de pilotage interne transversal

Ce comité se réunira sous l'égide de la Présidente du Conseil départemental, du Vice président à la mobilité et de la Déléguée à la mobilité douce. Il associera les délégués des thématiques concernées par le sujet.

L'animation du comité sera assurée par l'unité mobilité douce qui devra produire un bilan des actions conduites pendant l'année écoulée et proposer les engagements à venir de la collectivité qui devront être retranscrits dans les différents documents d'orientation et inscrits aux budgets et au Plan Pluriannuel des Investissements proposés par chaque direction en application du schéma cyclable. Chaque pôle devra ainsi rendre compte des actions passées et à venir qui contribueront à la réussite du schéma. Ce comité se réunira a minima une fois par an, à l'automne, et ses conclusions et orientations feront l'objet d'une communication à l'assemblée en fin d'année en cohérence avec les propositions budgétaires de l'année suivante.

L'évaluation et les actions envisagées devront être valorisées quantitativement et financièrement pour mesurer la réussite des ambitions affichées dans le schéma.

Une fiche financière type permettra d'identifier dans chaque pôle les moyens consacrés à la mobilité douce et d'en mesurer les effets. Cette fiche sera renseignée en version initiale pour les années 2023 (récapitulatifs des actions engagées) et 2024 (prévisions budgétaires pour la première année d'application du schéma). La mission mobilités douce assurera la préparation de ces travaux et décisions avec des séances de travail thématiques avec les différents pôles, directions et services concernés et plus particulièrement la direction des routes et des interventions territoriales, la direction de l'environnement, de la montagne et du tourisme, la direction associée Ingénierie Territoriale, la direction des stratégies d'aménagement territorial, la direction des solidarités, la direction des collèges, de la jeunesse et des sports, la direction des bâtiments et de la logistique et l'Agence de développement 04.

Ces réunions de travail associeront en tant que de besoin les partenaires extérieurs potentiellement mobilisables ou déjà mobilisés sur ces thématiques (Etat, Région, Intercommunalités et Communes, associations, office de tourisme...).



FACTEURS DE RÉUSSITE :

- Implication des directions et entités concernées.
- Faire de ce comité de pilotage une instance de construction et d'échanges.

INDICATEURS :

- Nombre de comités de pilotage.
- Mesure quantitative des évolutions et évaluation financière annuelle.
- Participations au comité de pilotage.
- Mise en œuvre des actions prévues au sein des directions et de l'AD.

Des directions impliquées qui valorisent leurs compétences au service de la mobilité douce

Les directions et l'Agence de Développement sont particulièrement mobilisées sur les thématiques suivantes.

Mission mobilités douces :

Pilotage du schéma cyclable et des mobilités douces.

Direction des routes et des interventions territoriales :

Réalisation des aménagements jouxtant les routes départementales, des sections sur foncier départemental, des projets complexes ou linéaires importants.

Jalonnement des véloroutes hors agglomération et itinéraires départementaux dans leur intégralité.

Entretien et exploitation dans son domaine de responsabilité.

Prescriptions sur le domaine routier départemental.

Prise en compte de la pratique cyclable dans l'entretien du réseau routier (praticabilité de la chaussée).

Facilitation de l'opération « cols réservés aux vélos ».

Direction de l'environnement, de la montagne et du tourisme :

Intégration de la pratique cyclable au schéma de développement touristique, cohérence et complémentarité des actions entre les deux schémas.

Développement du site rando-alpes-haute-provence.fr

Direction associée Ingénierie Territoriale :

Accompagnement des projets d'aménagement cyclables des collectivités adhérentes : assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi des études et travaux, conseils extérieurs sur la gestion du patrimoine.

Direction des stratégies d'aménagement territorial :

Prise en compte des orientations du schéma

cyclable dans les contrats départementaux de solidarité territoriale (CDST).

Prise en compte de la pratique cyclable dans les avis rendus sur les documents d'urbanisme (avis UMD sur documents d'urbanisme).

Direction des collèges, de la jeunesse et des sports :

Sensibiliser les collégiens, encourager les projets pluridisciplinaires autour du vélo, élaborer des plans de déplacement établissement scolaire. Soutenir les événements cyclistes internes aux établissements.

Direction des solidarités :

Valoriser le vélo comme une mobilité inclusive et solidaire. Accompagner l'apprentissage du vélo.

Lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées.

Direction des Systèmes Informatiques et des Usages Numériques :

Contribuer à l'action des Directions et Services dans le développement matériel et humain de la gestion des systèmes numériques dédiés à la mobilité douce.

Direction des bâtiments et de la logistique :

Equiper les bâtiments départementaux de stationnements et de bornes de recharge adaptés aux besoins des agents et usagers.

Direction générale, Service documentation et communication :

Contribution à la diffusion de la donnée vélo.

Contribution à la boîte à outils : hébergement sur le portail documentaire

Agence de développement :

Intégration de la pratique cyclable au schéma de développement touristique, cohérence et complémentarité des actions entre les 2 schémas.

Assurer la promotion de la pratique cyclable, participer à la qualification et à la mise en tourisme de l'offre.

ANNEXE 1

CARTE DU SCHÉMA RÉGIONAL VÉLO (SRV)



LES TROIS ITINÉRAIRES DU SCHÉMA RÉGIONAL TRAVERSANT LE DÉPARTEMENT

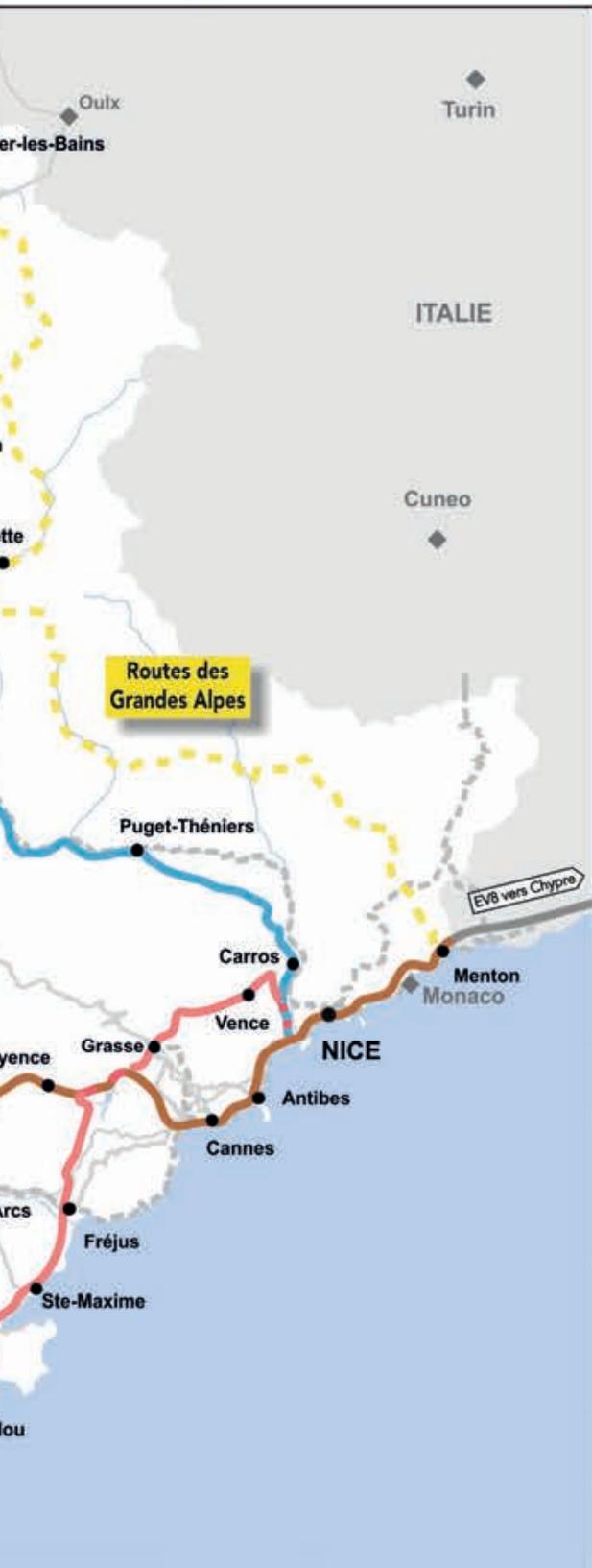


SCHÉMA RÉGIONAL DES VÉLOROUTES ET D'ITINÉRANCE À VÉLO

Révision Décembre 2019

Véloroutes d'intérêt régional

-  EuroVelo 8 - La Méditerranée à vélo
-  EuroVelo 17 - ViaRhôna
-  V64 (Marseille - Grenoble)
-  V65 (Nice - Aigues-Mortes)
-  V861 - Via Venaissia
-  V862 - Val de Durance
-  V863 - Autour du Luberon à vélo
-  V865 - Véloroute des Pignes
-  V2607 (Pierrelatte - Valréas - Nyons)

EV : EuroVelo
 Vxx : Itinéraire national
 Vxxx(x) : Itinéraire régional

Itinéraire cyclosporitif sur route

-  Route des Grandes Alpes

Transports collectifs et véloroutes

-  Réseaux ferrés (TGV, TER, Chemin de Fer de Provence)
-  Lignes Express Régionales

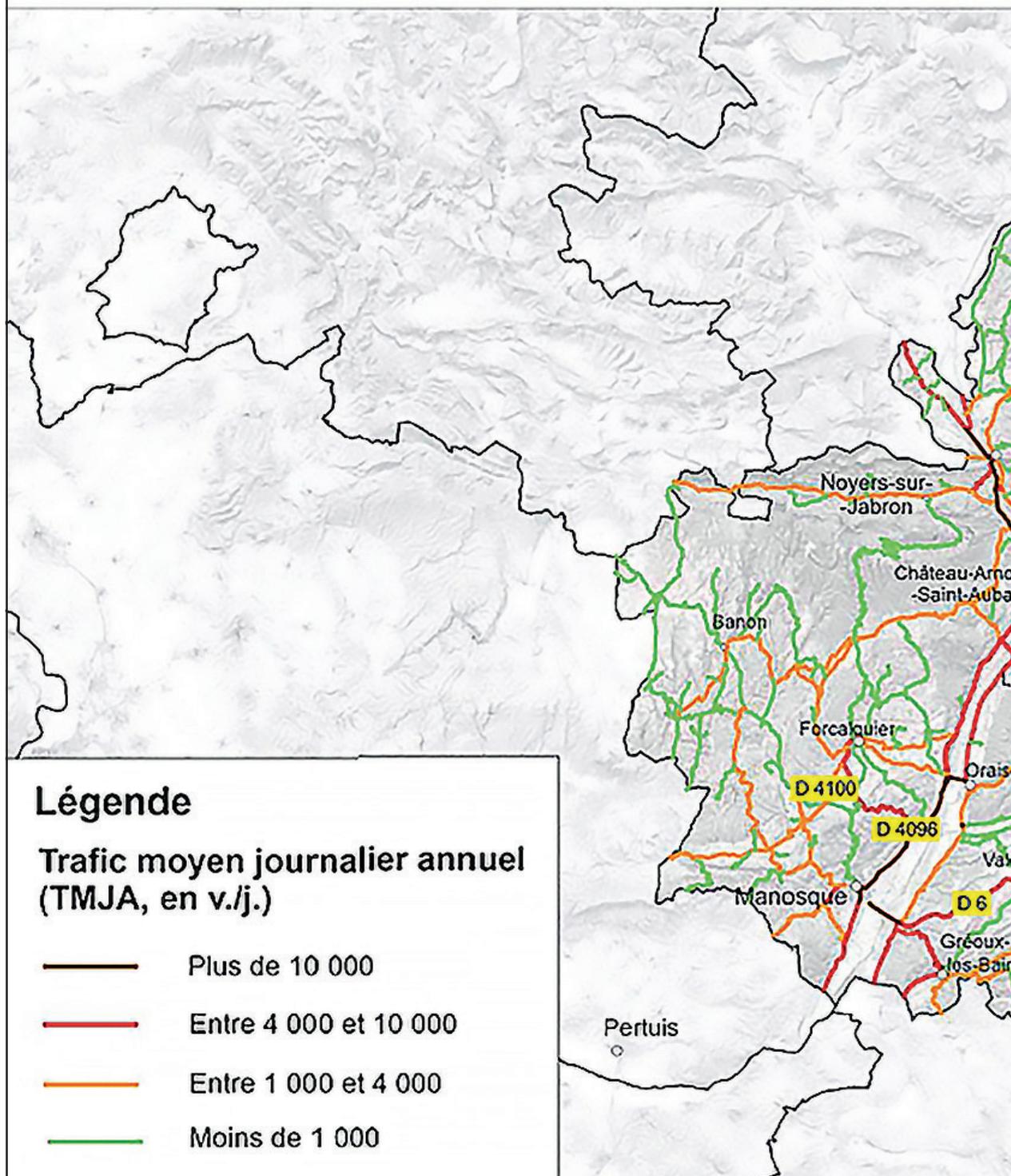


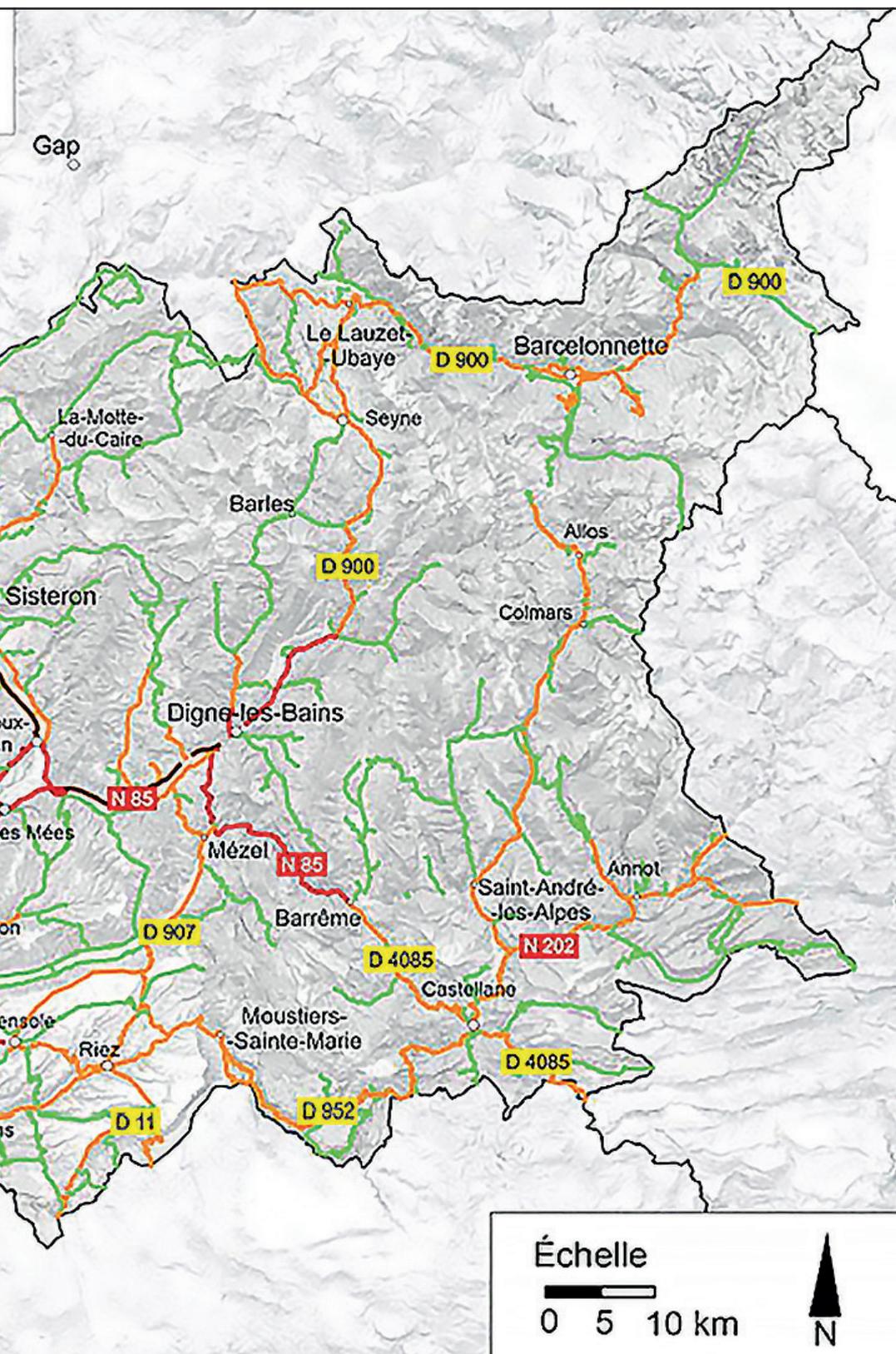
Sources : Fond GEOFLA © - © IGN
 Direction des Infrastructures et des Grands Équipements
 18/11/2019

ANNEXE2

CARTE DU NIVEAU DE TRAFIC SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

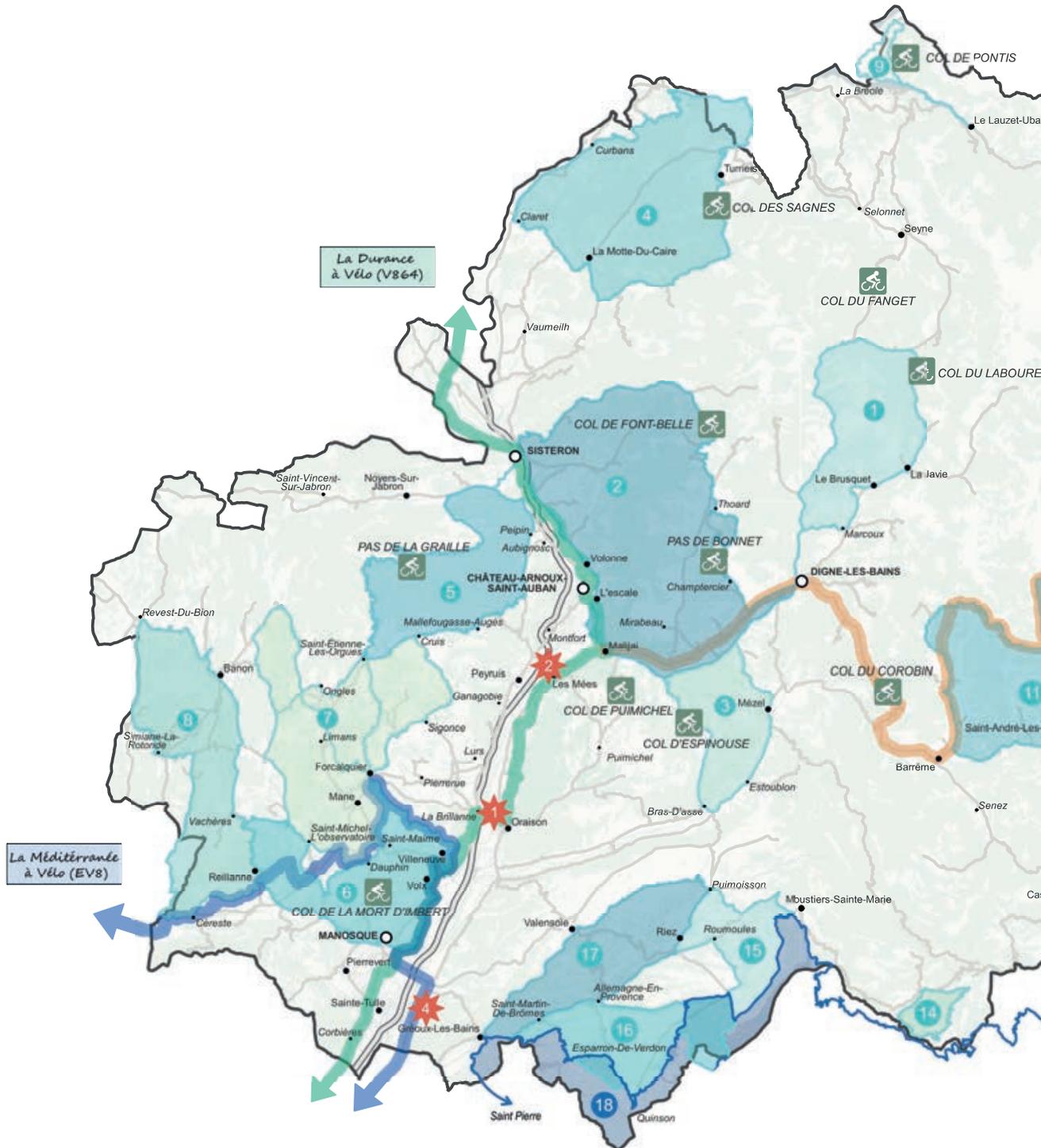
Élaboration du schéma directeur vélo des Alpes de Haute-Provence
Trafic routier en 2017-2018





ANNEXE 3

CARTE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL CYCLABLE (ÉTAT 2023)





Les itinéraires régionaux prioritaires

- La Méditerranée à Vélo (EV8)
- La Durance à Vélo (V864)
- Vélo-Route des Pignes (V865)

Les boucles cyclotouristiques

- 1 Tour du Blayeu
 - 2 Tour de Fontbelle
 - 3 La vallée de l'Asse
 - 4 Les Hautes Terres
 - 5 Montagne de Lure
 - 6 Collines de Manosque
 - 7 Forcalquier - Lure (différentes variantes)
 - 8 Lavandes et vieilles pierres
 - 9 Les balcons du lac
 - 10 Route la plus haute d'Europe
 - 11 Les Hautes Vallées
 - 12 Verdon et Vaire
 - 13 Belvédères du Verdon
 - 14 Grand Canyon
 - 15 La Romaine
 - 16 Lacs du Verdon
 - 17 Le plateau de Valensole
 - 18 Tour du Verdon
- Liaison entre le "Tour du Verdon" et Saint André les Alpes

Les grands projets de voies vertes du Département

- 1 Oraison - La Brillanne
- 2 Peyrus - Les Mées
- 3 Entrevaux - Puget Théniers (limitrophe 06)
- 4 Gréoux les Bains - Vinon sur Verdon (limitrophe 83)

Cols équipés de bornes kilométriques

— Routes départementales

— Autoroute A51





ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT